

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 28 avril 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Francis ELU, Maire.

Présents : Mesdames : REDONDO Valérie, BORNICHE sylvaine, BROUILLET Corinne, CHOQUEL Yannick, VAN BEEK Céline, GADEBOIS Virginie,

Messieurs : LABOURDETTE Jean-Pierre, LASCOURREGES Sébastien, GARREAU Hervé, GAUTHIER Gérard, VINCENT Didier, DELANGE Christophe, ALLARD André, MIMMAS Philippe, CARABALONA Stéphane,

Pouvoir : Mme GOZARD Francine à Monsieur CARABALONA Stéphane

Mme RAMBURE LAMBERT Marie-Christine à Monsieur MIMMAS Philippe

Absent : Mme ROBILLARD Nadège

Secrétaire : M. DELANGE Christophe

En préambule, Monsieur le Maire fait état d'un courrier de Francine GOZARD demandant à ce que quelques modifications soient apportées au compte rendu du Conseil municipal en date du 09 avril 2014. Monsieur DELANGE donne alors lecture desdites modifications. Celles-ci n'ayant pas soulevé d'objections, il est alors décidé qu'elles seront jointes en l'état au procès-verbal dudit Conseil municipal.

Monsieur DELANGE donne ensuite lecture du compte rendu du Conseil municipal en date du 09 avril 2014. Monsieur MIMMAS demande s'il a été fait abstraction des candidatures proposées par l'équipe minoritaire. Monsieur DELANGE répond par la négative, expliquant, qu'il s'agit d'une lecture synthétique du compte rendu original dont disposent les conseillers. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 18 voix « pour ».

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE LIZY SUR OURCQ

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter pour la liste des délégués au Syndicat d'électrification de la région de Lizy sur Ourcq.

Deux listes sont proposées :

Pour la liste majoritaire :

M. DELANGE Christophe

Mme BORNICHE Sylvaine

Pour la liste minoritaire :

M. MIMMAS Philippe

M. CARABALONA Stéphane

Résultat du vote:

Liste majoritaire : 14 voix

Liste minoritaire : 4 voix

Sont élus délégués au Syndicat d'Electrification de la région de Lizy sur Ourcq Christophe DELANGE et Sylvaine BORNICHE.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire propose la liste des titulaires et suppléants qui sera soumise au préfet afin qu'il fasse son choix.

La liste est adoptée par 17 voix pour. Monsieur MIMMAS a souhaité s'abstenir, étant nommé dans la liste.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Après explication des résultats de 2013, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à Monsieur ALLARD André, afin de procéder au vote.

Après lecture des résultats cumulés de 2013 :

En section de fonctionnement : excédent de 247 668.66 euros

En section d'investissement : excédent de 323 622.14 euros

Le compte administratif est adopté par 14 voix « pour » et 4 abstentions.

COMPTE DE GESTION 2013

Après lecture du compte administratif 2013 et communication des résultats du compte de gestion, le conseil municipal vote le compte de gestion établi par le receveur avec 14 voix « pour » et 4 abstentions

AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil municipal vote avec 14 voix « pour » et 4 abstentions contre l'affectation de résultat, soit :

Section de Fonctionnement :

Résultats reportés 2012 excédent : 105 997.59 €

Résultats reportés 2013 excédent : 247 668.66 €

Section d'Investissement :

Résultats reportés 2012 excédent : 68 094.59 €

Résultats reportés 2013 excédent : 323 622.14 €

Résultats de clôture 2013

Section de fonctionnement excédent : 247 668.66 €

Section d'investissement excédent : 130 629.12 €

Reste à réaliser 2013 dépenses : 161 758.97 €

Déficit sur reste à réaliser : 31 129.85 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, l'excédent d'investissement, les restes à réaliser, il est décidé d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 31 129.85 €.

Considérant l'excédent cumulé au 31/12/2013 en investissement de 130 629.12 €, de reporter en section d'investissement compte 001 la somme de 130 629.12 € en recettes et de reporter au compte 002 la somme de 216 538.81 € en section de fonctionnement.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

Pour faire face aux évolutions des coûts de l'énergie, des baisses des dotations globales de fonctionnement de l'Etat (-3%) et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le Conseil Municipal propose à l'unanimité de voter une hausse des taux des impôts locaux de 3.54%. Monsieur le Maire rappelle que Congis sur Théroüanne est la 3^{ème} commune la plus basse pour les taux des quatre taxes dans le canton.

BUDGET 2014

Monsieur le Maire fait lecture du budget 2014 qui s'équilibre ainsi:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 319 637.66	1 050 209.97
RECETTES	1 319 637.66	1 050 209.97

Est également donnée lecture du tableau du personnel, soit 14 agents au total dont :

2 contrats aidés dont 1 pour handicap

3 emplois jeunes

1 personne à mi-temps

1 personne employée 2 heures par jour pour la cantine.

Le budget 2014 est adopté par 14 voix « pour » et 4 abstentions.

CONVENTION AVEC LA S.A. SACPA

Monsieur le Maire rappelle que la loi concernant les animaux errants oblige les communes à avoir, soit un service fourrière municipale, soit de faire assurer ce service par un organisme habilité.

Monsieur MIMMAS demande s'il y a beaucoup d'animaux errants,

Monsieur le Maire répond environ 10 par an.

La convention pour la période du 1 juillet 2014 au 30 juin 2015 est adoptée à l'unanimité.

MARCHE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, l'obligation réglementaire de lancer une procédure de mise en concurrence pour la fourniture de repas dans le cadre de la restauration scolaire.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence, pour la fourniture de repas dans le cadre de la restauration scolaire.

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait à débattre, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h55.